

ARTS MARTIAUX RONCHINOIS

SAISON 2010 - 2011



Fédération
Française
de Karaté
et Arts Martiaux
Affinitaires

France
Shotokan
Karaté Do



FRANCE SHOTOKAN



Fédération
Française d'Aïkido,
d'Aïkibudo et
Affinitaires

Fédération
Française
de Judo



FF judo



Fédération
Française
de Wushu,
Arts Énergétiques
et Martiaux Chinois

AIKIDO · JUDO · JU JITSU
KARATÉ DO · KUNG FU
WING CHUN · TAÏ CHI CHUAN

ARTS MARTIAUX RONCHINOIS

SAISON 2010-2011

PROFESSEURS



KUNG FU/WING CHUN
Luc BUELEN



JUDO/JU JITSU
Patrice DAMS



JUDO/JU JITSU
Jonathan DEMAN



AÏKIDO
Dominique DEVRED



JUDO/JU JITSU
Guillaume MATTON



TAÏ CHI CHUAN
Daniel MILLESCAMPS



KARATÉ DO
Alain THOMAS

Photos - Graphismes : Tous droits réservés

HORAIRES DES COURS

SECTION		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Aïkido	Adultes (+13 ans)	19h30-21h			19h30-21h			
Judo	Baby Judo (5 ans)			15h15-16h15			14h-15h	
	Groupe 1 (6 à 8 ans)			16h30-17h30			15h15-16h15	
	Groupe 2 (6 à 9 ans)			17h45-18h45			16h30-17h30	
	Groupe 3 (8 à 13 ans)		18h-19h			18h-19h		
	Katas		19h-19h30			19h-19h30		
	Adultes		19h30-21h			19h30-21h		
	Adultes débutants		19h30-21h					
Ju Jitsu	Adultes			19h-20h30			17h45-19h15	
Karaté Do	Enfants (8 ans)			17h-18h			16h-17h	
	Adultes		19h-21h		19h-21h			
Kung Fu	Enfants (6 à 13 ans)	18h45-19h45			18h45-19h45			
	Adultes (+13 ans)	19h45-21h30			19h45-21h30			
Wing Chun	Adulte (+13 ans)		12h-13h15	19h-20h30		12h-13h15		10h30-12h ⁽⁴⁾
Taï Chi Chuan		14h45-16h	12h30-13h30					

AÏKIDO · JUDO · JU JITSU
KARATÉ DO · KUNG FU
WING CHUN · TAÏ CHI CHUAN

⁽⁴⁾ sous réserve
de disponibilité
du dojo.

ARTS MARTIAUX RONCHINOIS

SAISON 2010-2011

TARIFS

MONTANT DES COTISATIONS⁽¹⁾

Un adultes (15 ans et +) :	110 €
Deux adultes ⁽²⁾ :	210 €
Trois adultes et plus ⁽²⁾ :	300 €
Un enfant (- de 15 ans) :	93 €
Deux enfants ⁽²⁾ :	140 €
Trois enfants et Plus ⁽²⁾ :	168

MONTANT DES LICENCES^{(3) (4)}

Aïkido :	35 €
Judo - Ju Jitsu :	33 €
Karaté :	33 €
Kung Fu - Wing Chun :	28 €
Tai Chi Chuan :	28 €

DATES DE RENTRÉE

DEBUT DES COURS

Mardi 7 septembre 2010

PERMANENCES INSCRIPTIONS

du Vendredi 3 septembre 2010 au Vendredi 8 octobre 2010⁽⁵⁾

Lundi	de 18 h 30 à 20 h	Mercredi	de 13 h 30 à 18 h
.....	et de 13 h 30 à 15 h	Vendredi	de 18 h 30 à 20 h
Mardi	18 h 30 à 20 h	Samedi	de 13 h 30 à 18 h

DATE LIMITE DE RE-INSCRIPTION : 30 SEPTEMBRE 2010

Passé cette date, les anciens adhérents n'auront plus accès au tatami et aux installations du dojo

⁽¹⁾ Cotisation annuelle forfaitaire (non proratisable) valable pour l'inscription dans une section. Pour l'inscription dans 2 disciplines : le montant de la cotisation est multiplié par 1,5.

⁽²⁾ Personnes du même foyer. ⁽³⁾ Sous réserve des modifications de la part des fédérations.

⁽⁴⁾ Pour chaque discipline pratiquée, une licence distincte est nécessaire. ⁽⁵⁾ Après cette date inscriptions possibles toute l'année aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat

AÏKIDO · JUDO · JU JITSU
KARATÉ DO · KUNG FU
WING CHUN · TAÏ CHI CHUAN

INFORMATIONS PRATIQUES

POUR L'INSCRIPTION, SE MUNIR IMPÉRATIVEMENT :

- de la fiche d'inscription complétée (téléchargeable sur notre site et disponible au dojo)
- d'une photo récente (une deuxième photo lors de la 1^{ère} inscription)
- d'un certificat médical autorisant la pratique du sport et daté après le 31 août 2010 Pour la pratique de la compétition le certificat médical doit obligatoirement contenir la mention suivante : « non contre-indication à la pratique du [Judo, Ju Jitsu, Karaté, Kung Fu...] en compétition »)

- du règlement de la cotisation

PAIEMENT DE L'ADHESION

- Moyens de paiements : Chèque, Espèce, Chèques Vacances (ANCV), Chèques loisirs CAF
- Possibilité de payer en 3 fois par remise de 3 chèques datés du jour de l'inscription
- Les cotisations sont acquises au club dès la demande de la licence. En aucun cas, il ne sera fait de remboursement en cas d'abandon en cours de saison.

IMPORTANT : PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Pour être définitivement validé, le dossier d'inscription doit impérativement

être remis directement au secrétariat des Arts Martiaux Ronchinois pendant les permanences organisées à cet effet (cf p. 3).

Seuls les DOSSIERS COMPLETS seront enregistrés.

Seul le secrétariat est habilité à prendre les dossiers, à délivrer la carte d'adhérent et à faire signer la demande de licence.

PERMANENCES SECRETARIAT

(à l'étage du dojo, à droite)

Sauf empêchement le secrétariat du club est ouvert :

- mercredi de 13 h à 17 h 30
- samedi de 13 h 30 à 17h30

RESPECT ET ÉTHIQUE

Tous nos adhérents devront prendre connaissance du règlement intérieur des ARTS MARTIAUX RONCHINOIS et se conformer aux décisions de son Comité Directeur. Ces règles permettent d'assurer le bon déroulement des cours, dans le respect de chacun, élèves et professeurs, ainsi que de préserver le Dojo et le matériel à disposition des pratiquants.

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901 - N° J SP 59S 209

Dojo Jean Boussekey – Rue Louis Braille – BP 45 - 59790 RONCHIN

Tél : 09 54 23 36 90

artsmartiauxronchinois@gmail.com – www.artsmartiauxronchinois.com